

Patrimoine d'Ardèche

Bulletin de la Société de Sauvegarde des Monuments Anciens de l'Ardèche

www.patrimoine-ardeche.com



Cathédrale de Saint-Paul-Trois-Châteaux : Christ en tétramorphe.

Chers amis,

Voici une nouvelle édition de notre bulletin, réalisé à la suite de notre assemblée générale du 25 septembre à Rochemaure. Il reflète la vie de notre association, qui mène son train malgré les contraintes de la pandémie : les rapports que vous lirez vous diront que notre détermination à agir pour le patrimoine n'est pas diminuée. Notre souhait, sans doute comme chacun, est un retour à la « normale » où nous pourrions programmer réunions, sorties, visites sur site comme ce fut le cas jusqu'en 2020. Restons optimistes : agir solidairement montre que nous savons maintenir la cohésion de nos actions. Réjouissons-nous de ce que cette journée à Rochemaure se soit déroulée sous les meilleurs auspices : nous remercions Monsieur Olivier Faure, maire de cette commune emblématique de la rive droite du Rhône, pour son accueil et son amabilité. Nous avons échangé avec lui quelques instants nos réflexions sur le patrimoine et sur la nécessité de consacrer à sa restauration, à son entretien, à sa mise en valeur tous les efforts qu'il faut y consentir. Nous savons tous que la richesse de notre département se mesure également dans la manière dont ses communes, ses habitants, ses associations investissent leur environnement et leur histoire.

L'après-midi, les adhérents de la Sauvegarde ont découvert certains aspects méconnus de Rochemaure : les rues témoignent encore du prestige de la fin du Moyen Âge et de la Renaissance. Elles restent encore à être mieux connues, de

même que la chapelle Notre-Dame des Anges, et bien évidemment le quartier du château qui a retrouvé sa vie sociale et une qualité architecturale certaine après une quarantaine d'années d'efforts dont Emmanuel Avon a parlé dans notre dernier bulletin.

La journée de Rochemaure faisait suite à notre sortie du 9 septembre dernier dans la Drôme, à la découverte des sites de La Garde-Adhémar et du Val des Nymphes revisités par la présentation éclairée de Madame et Monsieur Hernandez, du Club Unesco. L'après-midi, la visite de l'ancienne cathédrale de Saint-Paul-Trois-Châteaux a permis de découvrir les magnifiques restaurations des peintures datant principalement des XII^e et XIII^e siècles. Marie-Solange Serre et Maryse Aymes nous font ici le compte rendu de cette sortie.

Parlant du statut des églises dont le sort reste toujours préoccupant, il était utile d'en faire un point : Christian Caillet nous apporte ses clartés sur des lieux dont, depuis la séparation des Églises et de l'État, nous avons parfois du mal à identifier les propriétaires et les affectataires. Son article nous donne des informations des plus utiles.

La saison d'hiver arrive, et il faudra attendre le printemps pour une visite dans la vallée de la Drobie. Nous ne resterons pas inactifs pour autant, et nous avons nombre de demandes de restaurations dont il faut envisager l'étude. Quant aux sorties, nous avons fait appel à nos adhérents lors de l'assemblée générale, et nous réitérons ici cette demande de propositions de lieux de sortie et de nouveaux patrimoines à découvrir.

Bernard SALQUES

Sommaire

Compte rendu de l'assemblée générale	2
Le patrimoine religieux en Ardèche	6
Sortie : La Garde-Adhémar, le Val des Nymphes, Saint-Paul-Trois-Châteaux	8
Informations	12

Assemblée générale du 25 septembre 2021 à Rochemaure

Retardée par la situation sanitaire, l'assemblée générale de la Sauvegarde relative à l'année 2020 s'est tenue le 25 septembre 2021 à la Salle des Fêtes municipale de Rochemaure, où M. Olivier Faure, maire, nous a très aimablement accueillis.

Compte tenu des circonstances, le nombre de participants n'a pas dépassé la cinquantaine et le traditionnel café d'accueil était, cette année, accompagné d'un contrôle systématique des passes sanitaires.

La salle était assez vaste pour permettre l'organisation de deux espaces distincts, l'un pour la tenue de l'assemblée générale et l'autre pour l'installation des tables du sympathique déjeuner qui la suivait, servi par le traiteur Emmanuel Chaix.

L'après-midi, trois visites au choix étaient proposées : le centre ancien de Rochemaure, avec Régis Fabre, la chapelle Notre-Dame des Anges, avec Yvonne Leclère, et le bourg castral superbement restauré, avec Emmanuel Avon, artisan de cette restauration, et Pauline, guide de l'office de tourisme. Ces visites ont été accompagnées par des roulements de tonnerre prémonitoires et se sont terminées juste à temps pour éviter la pluie diluvienne de l'orage annoncé.

RAPPORT MORAL

Chers amis,

Présenter en cette fin septembre 2021 un rapport moral de notre association pour l'année écoulée n'est pas un exercice évident. D'abord parce que la crise sanitaire que traverse la France avec la Covid-19 a complètement modifié les projets élaborés, mais aussi parce qu'elle a eu aussi parfois des conséquences sur certains des membres de notre association ou leurs proches. Nous regrettons ainsi l'absence aujourd'hui de notre président d'honneur Guy Delubac, actuellement fatigué et de son épouse Simone dont la santé a été éprouvée justement par la Covid. Ensuite parce que ces événements sanitaires nous ont obligés à rester dans nos foyers ; bien sûr sans la possibilité d'organiser des visites de patrimoine. Heureusement les perspectives sont aujourd'hui meilleures ; souhaitons qu'elles le demeurent.

Nous avons pu ainsi organiser une première sortie d'automne le 9 septembre en traversant le Rhône pour découvrir un patrimoine drômois voisin, le village de La Garde-Adhémar, le Val des Nymphes qui en est proche et Saint-Paul-Trois-Châteaux. Bernard Salques vous en parlera ainsi que des projets de sorties à venir.

Notre association forte de ses 175 cotisants (certains étant des couples ce qui augmente fort le nombre d'adhérents) joue un rôle assez important sur notre département pour la préservation et la restauration du patrimoine. Notre rôle est reconnu par le Conseil départemental en particulier par notre implication dans le programme de restaurations du FIPA alimenté par les redevances de la Grotte Chauvet 2 qui se poursuit toujours.

Notre revue *Patrimoine d'Ardèche* est appréciée et c'est un bon outil de communication avec notre site Internet souvent consulté. Nous venons d'avoir un article d'une demi-page dans *L'Hebdo de l'Ardèche* à l'occasion des journées du Patrimoine, article qui nous amène déjà des retombées. Il est important de continuer à nous faire connaître, en particulier auprès des municipalités.

Le fonctionnement de l'association aujourd'hui repose sur une vaste réorganisation. Suite à un vote au Conseil d'administration, trois coprésidents se partagent les responsabilités : Christine Hotoléan, qui était jusqu'à présent notre trésorière, va continuer de nous épauler en dépit de son éloignement géographique à Hyères, Bernard Salques, plus particulièrement responsable des différents chantiers de restauration et des sorties de découverte du Patrimoine, et moi-même, en charge de notre politique de communication. Isabelle de La Roque a pris la suite de Christine Hotoléan comme trésorière et assurera en plus le secrétariat, une lourde charge qu'elle assume avec efficacité et compétence. C'est l'occasion de lui dire merci. Régis Fabre, Nathalie Viet Depaule et Christian Caillet sont venus compléter notre équipe. Il nous faut aujourd'hui voter pour officialiser la participation au Conseil d'administration d'Isabelle de La Roque et d'Emmanuel Avon qui avaient été cooptés comme administrateurs.

N'oublions pas que nous avons toujours pour nos publications et notre site Internet le soutien de Paul Bousquet, qui nous accompagne depuis sa maison... Par ailleurs, notre réseau de « correspondants » sur toute l'Ardèche, réuni autour de Régis Fabre, est appelé à jouer un rôle de plus en plus important pour faire mieux connaître notre association et lui donner une efficacité accrue dans la restauration du patrimoine. Nous espérons que ce réseau va pouvoir s'étoffer, en particulier à l'ouest du département.

Il faut souligner que notre partenariat avec un certain nombre d'associations est important pour nous : la Fondation du Patrimoine, les Maisons Paysannes, les Vieilles Maisons Françaises en particulier.

Dominique DE BRION, coprésidente

RAPPORT D'ACTIVITÉ POUR L'ANNÉE 2020

La pandémie qui fonctionne selon une alternance de hausses et de ralentissements de cas n'a pas facilité le fonctionnement normal de la Sauvegarde. Pour autant, nous avons maintenu les missions principales que sont les aides à la restauration, les découvertes du patrimoine de notre périphérie, le maintien du bulletin *Patrimoine d'Ardèche*.

Ce rapport d'activité reprend les éléments de 2020 et ceux de 2021 pour les événements qui sont déjà échus.

Réunions de la Sauvegarde

Depuis notre dernière assemblée générale, quatre conseils d'administration ont été tenus (18 octobre 2020, 19 janvier, 24 mars et 2 septembre 2021).

- ✿ Le Cocom, comité de communication (qui s'occupe notamment du *Bulletin* sous la responsabilité de Pierre Court, président honoraire de la Sauvegarde), s'est réuni également quatre fois (18 octobre 2020, 24 mars, 12 mai et 2 septembre 2021).
- ✿ Le bureau s'est réuni trois fois (6 janvier, 18 juin et 19 août 2021).
- ✿ La commission de restauration s'est réunie deux fois, les 8 mars et 6 juillet 2021 à Champ-la-Lioure.



Rochemaure : la borne milliaire dans la Chapelle des Anges.

Quelques réunions ont eu lieu à des occasions diverses pour visiter des projets de restauration ou envisager des collaborations avec différents partenaires : à Rochemaure, à Jaujac, Fabras, Les Sagnes (La Mascharade), à Sainte-Eulalie (four de La Garde), à Saint-Mélany, dans la mesure des possibilités de déplacements.

Ces réunions sont notamment le moyen de maintenir un contact avec les acteurs de terrain.

Bulletins

N° 54 – avril 2020 (comportant notamment les articles sur Campustelle et Lubilhac).

N° 55 – juillet 2020 (sortie de Labeaume).

N° 56 – janvier 2021 (sortie de Serrières).

N° 57 – avril 2021 (quartier du château de Rochemaure) – passage à la quadrichromie.

Nous devons constater qu'il est difficile de maintenir une parution régulière. Il est fait appel aux contributeurs, nonobstant les comptes rendus de sorties, devenues elles aussi irrégulières. La parution régulière du bulletin reste un art compliqué, et il faut rechercher des auteurs dans le plus large rayon possible.

Site Internet

Paul Bousquet, qui a dépoussiéré notre site www.patrimoine-ardeche.com, a abondé les pages des parutions du bulletin depuis 2007. C'est un site très agréable et relativement bien référencé sur les recherches en ligne. Il ne peut que s'améliorer de mois en mois.

Sorties

Notre dernière sortie était celle de Serrières en septembre 2020. Désespérément, nous essayions de caler les sorties suivantes. Nous avons pu heureusement fixer celle de La Garde-Adhémar et Saint-Paul-Trois-Châteaux le 9 septembre 2021, organisée par Maryse Aymes et Marie-Solange Serre. La sortie dans la vallée de la Drobie et à Sablières était prévue pour début novembre, mais, pour diverses raisons, elle est renvoyée aux beaux jours.

Concernant les thèmes de sorties envisagées, sans doute n'avons-nous pas épuisé les lieux de patrimoines remarquables. Il y a encore des découvertes à faire, peut-être revenir à des lieux précédemment visités. Mais comme pour le bulletin, il nous faut des propositions de sorties. Rien n'est encore prévu pour reprendre ces activités au printemps après celle de Sablières si la situation sanitaire le permet : toute proposition est alors la bienvenue.

Les aides à la restauration

Rappel 2020 :

- ✿ aide de 2 000 € sur fonds propres pour la chapelle Saint-Sernin à Chomérac, propriété communale ;
- ✿ aide de 4 000 € pour l'église paroissiale Saint-Romain, commune de Mars (charpente).

Aides en 2021 – la commission du 8 mars a proposé :

- ✿ 1 000 € à la commune de Malbosc (restauration des peintures du XVIII^e siècle découvertes dans la partie romane de l'église) ;
- ✿ 4 000 € à Mademoiselle Descours pour la restauration du four de La Garde à Sainte-Eulalie (domaine privé).

Ces dossiers ont été votés en conseil d'administration du 24 mars. Les autres dossiers étaient soit insuffisamment étayés, mal documentés ou imprécis.

La commission du 6 juillet n'a pas reçu beaucoup de dossiers très étayés, néanmoins ont été retenus les sujets suivants :

- ✿ *Sauvons le petit patrimoine* de Vogüé pour 500 € (consolidation d'un mur du moulin du centre du village) ;
- ✿ l'association Liger a fait parvenir les factures de la réfection du toit de la ferme de Clastre. Participation de la Sauvegarde : 2 000 € ;
- ✿ le collège de Largentière a fait une demande de 300 € pour boucler son budget 2021-2022 pour la remise en état de murs en pierres sèches (projet patrimoine avec les élèves).

Ces dossiers ont été votés en conseil d'administration du 2 septembre.

D'une manière générale, il faut rappeler que l'aide que peut apporter la Sauvegarde n'est pas qu'un abondement dans le financement d'un projet, mais également une aide technique, qualitative et portant sur l'intérêt patrimonial de celui-ci. C'est à cet effet qu'a été réalisée la grille d'aide à la demande permettant de renseigner l'ensemble des éléments nécessaires à la réflexion sur le projet. Cette grille est jointe à ce compte rendu.

D'autre part, il nous a semblé que la Sauvegarde apparaissait comme un financeur complémentaire des autres dispositifs d'aide à la restauration du patrimoine. Nous devons rappeler, tant auprès des demandeurs qui mènent une restauration ou une réhabilitation patrimoniale qu'auprès des partenaires avec lesquels nous intervenons, que l'approche de la Sauvegarde procède aussi d'une démarche active et ne sert donc pas seulement à boucler un budget, mais à assurer une présence et un accompagnement tout au long des diverses phases d'avancement des projets.

Correspondants de la Sauvegarde

De la même manière que les autres activités de la Sauvegarde, le réseau de correspondants (ce terme a finalement été préféré à celui de « délégués », car il ne s'agit pas tant de déléguer des missions que de mettre en place des relais entre la Sauvegarde et les acteurs de terrain, associations locales, maires, entrepreneurs de projets de réhabilitation d'un patrimoine) se met en place.

C'est à notre ami Régis Fabre qu'échoit cette délicate mission de réunion de correspondants locaux, la première réunion devant se mettre en place prochainement à Éclassan.

D'autres réunions suivront, en Sud-Ardèche rhodanienne, mais également du côté cévenol.

Grille de demande d'aide

Le dossier de demande doit comporter les éléments suivants :

1.	Description rapide du projet, intérêt de la restauration.
2.	Localisation et environnement.
3.	Présentation du porteur de projet : propriétaire privé, propriétaire public, association délégataire de mission.
4.	Statut de l'élément du patrimoine : privé ou public, qui en est le propriétaire.
5.	Statut patrimonial de l'élément : classé, inscrit ou non protégé. Si classé ou inscrit, l'UDAP a-t-elle été contactée ? A-t-elle donné un avis favorable ou non ?
6.	Historique rapide de l'élément : dates, période, usages.
7.	Constat d'état des parties à restaurer. Joindre dessins, plans et photographies.
8.	Choix de restauration : à déterminer en fonction des avis de l'autorité de contrôle ou, si non protégé, en fonction de quels usages ultérieurs. [Restauration à l'identique de l'état originel, réinterprétation de l'objet, recréation ex nihilo...]
9.	Des devis ont-ils été demandés ? À joindre au dossier.
10.	Comment valoriser la restauration de cet élément patrimonial : communication, mention dans un circuit de visite, lieu d'exposition ou d'usage collectif ou privé.

Projets pour l'année à venir

Les sorties vont sans doute pouvoir reprendre au printemps. Nous vous en ferons part dans le bulletin et sur le site Internet de la Sauvegarde.

Sans innover, la Sauvegarde reprend cette année une programmation de conférences, permettant de se retrouver autour d'un sujet du patrimoine. C'est notre amie Yvonne Leclère qui entame le 2 décembre à Viviers un sujet sur l'histoire de la cimenterie Lafarge, dont l'Ardèche est le berceau. D'autres conférences suivront et nous essaierons de présenter ce cycle de conférences au fur et à mesure de l'accord des conférenciers.

Nous espérons également pouvoir tenir une parution plus régulière du bulletin. Encore une fois, il faut pour cela des articles et donc diversifier les auteurs. Le réseau de correspondants devrait permettre cette couverture pour un meilleur maillage des événements locaux concernant le patrimoine.

Enfin, il faut également réaffirmer la nécessité de la communication concernant la Sauvegarde, la faire mieux connaître. Nous y réfléchissons, et la presse locale – Dominique de Brion en a parlé – est un outil indispensable.

À nous tous d'y œuvrer, et rappelons également que la circulation de l'information reste de la plus grande efficacité, mais demande à chacun et à tous les adhérents de faire part des informations utiles au bon fonctionnement de la Sauvegarde.

Bernard SALQUES, *coprésident*



Rochemaure : le quartier du château.

Rapport de la trésorière

CRÉDIT		DÉBIT	
Cotisations	10 220,50 €	Bulletins	1 516,90 €
Subventions	3 176,00 €	Frais postaux	1 969,49 €
Sorties	1 438,00 €	Subventions sur fonds propres	6 000,00 €
DVD/ouvrages	97,50 €	Fournitures de bureau	489,87 €
Valorisation du bénévolat	22 949,36 €	Sorties	1 263,50 €
Dons et divers	22 360,16 €	Abandon de la valorisation du bénévolat	22 949,36 €
Intérêts bancaires	323,70 €	Cotisations	75,00 €
Total crédit	60 565,22 €	Assurances	179,95 €
		Divers	693,60 €
		Total débit	35 137,67 €
SOLDE			25 427,55 €

Christine HOTOLÉAN, *coprésidente*

Le patrimoine religieux en Ardèche

L'Ardèche possède un riche patrimoine religieux, constitué majoritairement d'églises catholiques et de temples protestants. Si les églises semblent couvrir l'ensemble du Vivarais depuis des siècles, les temples se sont implantés à partir de la Réforme d'une manière dense dans la vallée de l'Eyrieux et dans les régions de Lamastre et de Saint-Agrève, rarement sur le plateau ardéchois à l'exception notable des isolats d'Annonay, Vals, Aubenas, Les Vans et, au sud, sur un axe fragile entre Villeneuve-de-Berg, Vallon-Pont-d'Arc et Labastide-de-Virac. On ne compte aucune synagogue, sans doute en raison de l'absence de communauté juive même si des réfugiés juifs ont été cachés pendant la Seconde Guerre mondiale. Récemment, d'autres implantations culturelles se sont ajoutées : des centres bouddhistes ont été créés à Saint-Agrève (la Demeure sans Limites, l'Arbre de l'Éveil), à Saint-Laurent-Pape (la Falaise verte), un monastère (Bodhinyanarama) à Saint-Agrève, un centre de méditation (Kagyü) à Belsentes, des mosquées ou salles de prière à Tournon, Le Teil, Largentière et Bourg-Saint-Andéol.

Le Bulletin de la Sauvegarde a choisi de présenter d'abord un article sur le patrimoine religieux catholique. Il sera suivi, dans un autre numéro, du patrimoine religieux protestant.

LE PATRIMOINE RELIGIEUX CATHOLIQUE EN ARDÈCHE : RESTAURATION ET CONSERVATION

Le patrimoine religieux catholique en Ardèche est riche et intéressant. 378 églises communales¹ de différents styles et d'époques variées sont recensées. Il y a un souci général de conservation et de mise en valeur de ce patrimoine, mais de nombreuses petites communes n'ont pas les ressources financières nécessaires pour en assurer la conservation ou la restauration. Aujourd'hui, de nombreuses possibilités de financement existent à différents niveaux, qu'ils soient départemental, régional, national, européen ou associatif comme divers organismes qui, par exemple, lancent des souscriptions. C'est avec cette volonté patrimoniale que la Société de Sauvegarde des Monuments Anciens de l'Ardèche y contribue (voir son site Internet²) qui donne tous les renseignements pour établir un dossier pour une demande de subvention).

Pour promouvoir une restauration, il est nécessaire, avant tout, d'établir un dialogue serein entre les autorités civiles (maire) les responsables religieux (curé) et d'autres partenaires

éventuels (Monuments historiques) pour que ces églises demeurent un patrimoine architectural pour tous et un lieu de culte pour la communauté catholique. En effet, la législation est complexe et les services départementaux devant réunir les maires, les affectataires et la DRAC, en l'occurrence le Conservateur des Antiquités et Objets d'Art de l'Ardèche, ont échoué à établir une convention.

PETIT RÉSUMÉ DE LA SITUATION JURIDIQUE

Depuis la loi de 1905, complétée en 1907 et 1908, qui institue la séparation des Églises et de l'État, les communes sont propriétaires des édifices culturels catholiques construits avant décembre 1905 ainsi que des biens immobiliers les garnissant (loi du 9 décembre 1905, art. 9, paragraphe 1). Les églises sont mises à la disposition des fidèles et des ministres du culte pour la pratique de leur religion. Cette affectation est gratuite, exclusive et perpétuelle, elle ne peut prendre fin qu'au terme d'une procédure de désaffectation.

En application de la loi de 1905, un inventaire des biens meubles et immeubles a été dressé pour chaque édifice. Ces inventaires – qui peuvent être retrouvés dans les archives paroissiales, municipales ou départementales – ont été réalisés dans un climat politique tendu ; ils ne sont ni précis ni exhaustifs. Tout objet antérieur à l'inventaire de 1906 appartient à la commune, sauf preuve contraire. Les biens acquis ou donnés à l'Église après 1905 appartiennent à l'Association diocésaine de Viviers.

Les édifices affectés au culte relèvent du domaine public communal, ils ne peuvent être vendus ni donnés, ni détruits sans avoir été au préalable désaffectés de leur usage culturel puis déclassés du domaine public. Les biens mobiliers du domaine public sont imprescriptibles et peuvent être revendiqués en cas de vol, vente, ou don sans déclassement du domaine public, par la collectivité concernée, sans limite dans le temps. Ni leur propriétaire, ni leur affectataire ne peuvent en disposer librement, sauf désaffectation prononcée. Certains de ces édifices ou objets mobiliers sont couverts par la protection des Monuments historiques. Toute intervention dans ce cas, nécessite d'avertir les services de la DRAC ou le Conservateur des Antiquités et Objets d'Art du département selon la législation en vigueur.

1 – Vingt-six communes possèdent deux églises, deux communes en possèdent trois et une commune en possède quatre.

2 – www.patrimoineardèche.com/association/presentation.htm



Saint-Jean de Pourcharesse : l'église.

Droits et devoirs

Le prêtre nommé par l'évêque du diocèse est l'affectataire légal des églises et objets mobiliers de la paroisse (circulaire du 29 juillet 2011 relative au culte, paragraphes 1.3 et 1.4, ministère de l'Intérieur). Des laïcs nommés par l'évêque (Commission d'Art Sacré du diocèse) devraient être des interlocuteurs naturels des communes, mais rien ne peut être décidé sans l'accord écrit du prêtre affectataire du bâtiment. L'affectataire peut décider de l'aménagement intérieur de l'édifice pour la célébration ou pour respecter les dispositions liturgiques actuelles, mais il n'a pas le droit d'aliéner ou de détruire les objets mobiliers, contenus dans le bâtiment, appartenant à la commune, et doit saisir le Conservateur des Antiquités et Objets d'Art avant de procéder au déplacement d'objets classés.

La commune assure la garde et la conservation des objets mobiliers classés dont elle est propriétaire affectataire ou dépositaire (art. L 622-9 du code du Patrimoine art. L 2321-2, alinéa 26 du Code général des collectivités territoriales) et assume les dépenses que cette garde et cette conservation engagent. Avec l'accord de l'affectataire, la commune peut faire réaliser les travaux nécessaires à l'entretien et à la conservation des églises (loi du 9 décembre 1905 et du 3 avril 1908, art. 5). Le maire dispose d'une clef permettant l'accès au clocher pour l'entretien de l'horloge et l'utilisation des cloches (art. 51 et 52 du décret du 16 mars 1906).

La commune peut prendre en charge l'installation électrique ou les dépenses de chauffage dans la mesure où elles sont nécessaires à la conservation et à la sécurité de l'immeuble

et de son mobilier (art. 13 et 19 de la loi du 19 décembre 1905). Cependant, toute intervention sur ce patrimoine nécessite l'accord de l'affectataire.

La commune ne peut déplacer les biens à la mairie ou chez un particulier, ni utiliser de manière laïque l'église ou le mobilier la meublant. Seule une utilisation compatible avec l'affectation au culte est possible, avec l'accord de l'affectataire (concert, exposition, etc.). Pour l'installation d'une antenne, d'une sirène d'alarme, de panneaux solaires ou autres équipements sur l'édifice, il est nécessaire d'avoir l'autorisation écrite de l'affectataire, celui-ci étant garant d'un usage compatible avec l'affectation de l'église (art. L 2121, 4-31 du Code général de la propriété des personnes publiques).

Avec ce rappel du règlement, il ressort que l'entretien et la restauration des églises exigent un partenariat confiant entre la commune propriétaire et la communauté qui bénéficie de l'affectation. Le curé doit être informé et inviter la Commission d'Art Sacré du diocèse à donner son avis.

Christian CAILLET,
responsable de la Commission d'Art Sacré
pour le diocèse de Viviers

SOURCES

Les églises communales, diocèse du Puy, décembre 2017.
Les églises communales, textes juridiques et guide pratique,
Paris, Le Cerf, 1995.

La Garde-Adhémar et le Val des Nymphes

Saint-Paul-Trois-Châteaux

Pour sa sortie de fin d'été, du 9 septembre 2021, la Sauvegarde avait choisi de passer le Rhône et de se diriger vers la Drôme du sud à la découverte de La Garde-Adhémar et Saint-Paul-Trois-Châteaux.

LA GARDE-ADHÉMAR ET LE VAL DES NYMPHES

Le matin, Bernard et Françoise Hernandez, anciens professeurs d'histoire-géographie au lycée de Pierrelatte et responsables du Club Unesco de La Garde-Adhémar nous ont guidés dans la visite de ce village. En effet, depuis plusieurs décennies, les recherches continues de cette association, sous leur impulsion, ont profondément renouvelé la connaissance de la commune.

Le village avec le clocher de son église se remarque de loin ; à l'extrémité du plateau calcaire, il domine la plaine de Pierrelatte. De la petite place du bourg, à l'ouest, un vaste panorama s'offre au visiteur. L'occupation humaine a commencé plus à l'est, sur le site du Val des Nymphes en raison de la présence de sources. Le castrum ne semble s'être implanté sur l'éperon rocheux qu'à partir des ^xe ou ^{xi}e siècles. Pendant des siècles, la vie du village fut celle d'un bourg rural, une grande partie de la population se serrait dans l'habitat perché.

Au ^{xix}e siècle, les fermes se rapprochent des terres agricoles et se multiplient dans la plaine et sur les collines. L'exode rural accélère le déclin du bourg en hauteur. Des maisons tombant en ruine, la municipalité les a remplacées par une vaste place en 1968. Dans la plaine, le terroir agricole a été bouleversé par le creusement du canal de Donzère-Mondragon et les passages de l'autoroute A7 et du TGV.

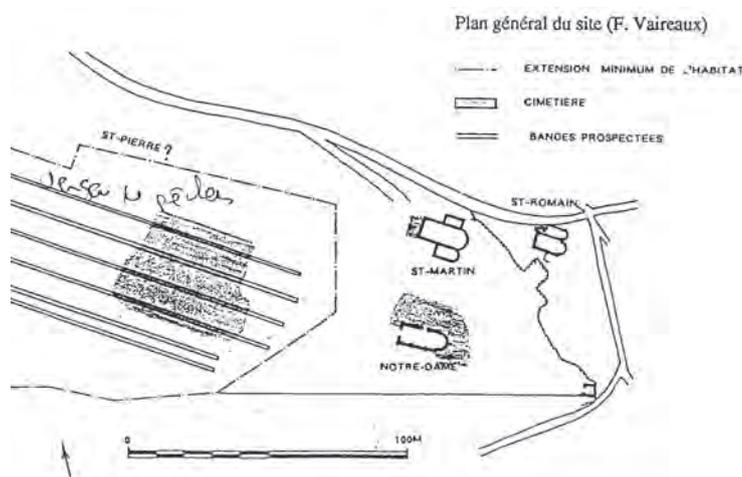
Depuis les années 1960, l'implantation du site nucléaire du Tricastin a entraîné une croissance démographique, une réhabilitation de l'habitat ancien et le développement de lotissements à l'écart du bourg. La population, dont le nombre est aujourd'hui stabilisé, se monte à 1 107 habitants en 2020.

À 2 km du centre, le site du Val des Nymphes, pittoresque îlot de fraîcheur aujourd'hui, a été le premier espace de peuplement du village. Une source a fixé un habitat permanent. La stèle dédiée aux Mères Nymphes, conservée dans l'entrée de l'église, suggère pour ce lieu une occupation antique et un culte préchrétien rendu aux divinités des eaux. Des fouilles menées entre 1986 et 1994, en particulier par François Vaireaux, ont révélé l'existence d'un important habitat dès le haut Moyen Âge et de quatre églises.

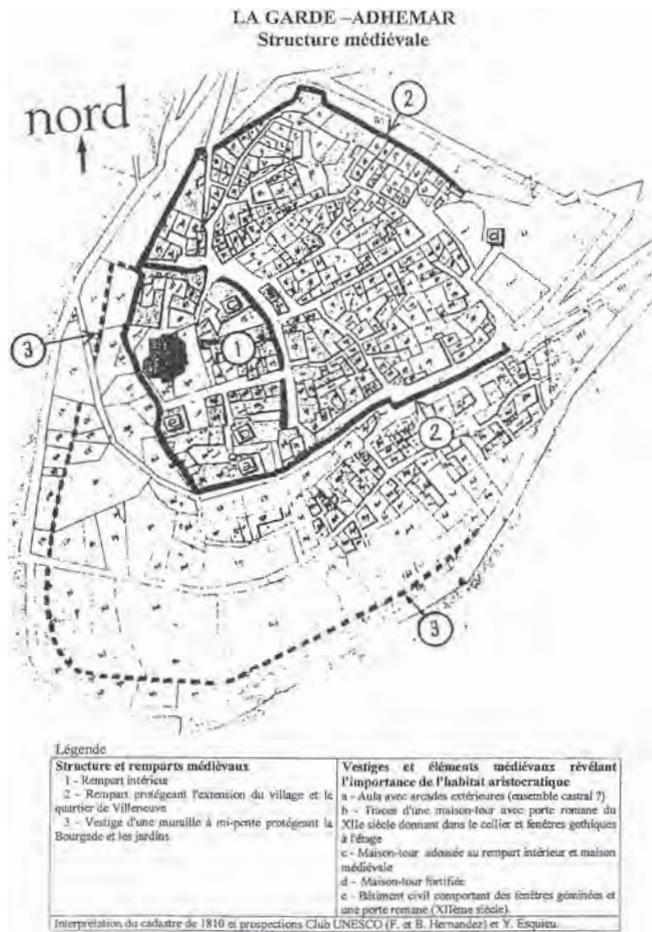
L'existence d'une chapelle primitive, Saint-Martin, bâtie entre le ^ve et le ^{vii}e siècles, localisée près de la source, témoigne d'une christianisation précoce. Plus tardivement, les moines de Tournus implantèrent un prieuré sous le vocable de Notre-Dame. L'église actuelle, Notre-Dame des Nymphes est édifiée vers le milieu du ^{xii}e siècle en conservant, semble-t-il, le plan et les fondations de l'église antérieure. Deux autres églises s'élèvent aussi en ce lieu : Saint-Romain, à fonction exclusivement funéraire, et Saint-Pierre. À la fin du ^{xii}e et au ^{xiii}e siècle, la population quitte ce quartier afin de s'installer dans le village fortifié de La Garde, attirée par le renforcement du pouvoir seigneurial et le développement d'un habitat à l'intérieur du castrum. Cet habitat et les trois églises ont disparu du paysage. Seule fut conservée l'église Notre-Dame qui demeura un lieu de pèlerinage jusqu'à la Révolution.

Cette église étant laissée à l'abandon, une partie de la voûte de la nef s'effondra en 1850. En 1950, les Monuments historiques commencèrent une restauration partielle, complétée en 1991 par la mise en place d'une toiture sur une charpente lambrissée qui restitue le volume de la voûte d'origine. Cette dernière restauration a été rendue possible par le soutien financier de la Cogema et d'Eurodif, dans le cadre du mécénat d'entreprise.

L'édifice est de petites dimensions. La nef unique de trois travées est terminée par une abside orientale demi-circulaire, voûtée en cul-de-four, qui présente une décoration de deux étages d'arcades imitant ainsi le modèle des amphithéâtres romains. La naissance de la voûte en plein cintre est marquée par un bandeau de moulures. L'inspiration antique se retrouve aussi sur la façade ouest : l'étage inférieur, dépouillé, est surmonté d'un fronton très élaboré imitant un arc de triomphe romain.



Le Val des Nymphes à La Garde-Adhémar : le plan du site de fouilles.



La Garde-Adhémar : plan du bourg castral.

Les remparts médiévaux sont encore visibles dans le paysage urbain de La Garde-Adhémar.

Première enceinte. Le castrum s'est implanté en bordure du plateau calcaire dominant la plaine. Le toponyme « La Garde » (premières mentions en 1119 et 1121) souligne l'existence d'un site favorable à la surveillance de la Vallée du Rhône et du vallon conduisant au Val des Nymphes. Il est protégé à l'ouest et au sud par la falaise tandis qu'au nord et à l'est s'élèvent des remparts actuellement englobés à l'intérieur du village. Ce castrum a été une possession de la puissante famille des Adhémar. Son enceinte enserrait l'église paroissiale, des maisons-tours aristocratiques et les maisons villageoises.

Seconde enceinte. Aux XII^e-XIII^e siècles, avec le renforcement du pouvoir des Adhémar et l'accroissement de la population, le bourg castral s'agrandit, entraînant la construction d'une nouvelle enceinte. Ce vaste quartier reçut le nom de « Villeneuve ».

On pénétrait dans le village par deux portes : au nord par la porte d'Amont ou de Villeneuve et au sud-est par celle de La Font, ainsi dénommée car elle permettait d'accéder à la source permanente située à l'extérieur des murailles.

Le site castral primitif de La Garde-Adhémar, situé dans la partie méridionale de la première enceinte, se composait dans un premier temps d'un logis seigneurial, d'une aula (salle de réception) et d'une tour. Mais, jusqu'au XVI^e siècle, on peut observer de profondes transformations de cet espace.



La Garde-Adhémar : l'église, clocher et absides.

L'église de La Garde-Adhémar

Dédiée à saint Michel (site de hauteur), cette église, comme celle du Val des Nymphes, fut une dépendance de l'abbaye bénédictine de Tournus. D'abord simple chapelle claustrale, elle devint en 1119 église paroissiale avec le déplacement de l'habitat du Val des Nymphes. L'édifice roman semble daté du second tiers du XII^e siècle ; il a été classé très tôt par Mérimée et restauré dès les années 1840. Son plan apparaît presque carré avec une autre particularité, la présence d'une contre-abside à l'ouest, comme autrefois à Bourg-Saint-Andéol.

La nef voûtée en berceau brisé est impressionnante par sa grande élévation (14 mètres), accentuée par l'étroitesse du vaisseau et la verticalité des lignes que rien n'interrompt avant les grandes arcades aveugles. La dernière travée est surmontée de la coupole à huit pans sur trompes ornées de palmettes. Domine la sobriété des surfaces murales en pierre de taille, très soignées, à peine animées par la corniche de chœur et quelques frises sculptées en méplat, particulièrement dans la deuxième travée du vaisseau central.

L'intérieur de l'église renferme des signes lapidaires complexes qui forment des noms entiers comme « Petrus », « Bermondus » et « Guillelmus », gravés sur cinq pierres successives.

Nous remercions vivement Françoise et Bernard Hernandez pour la passionnante matinée qu'ils nous ont consacrée avec autant d'érudition que d'amabilité.

Marie-Solange SERRE
à partir des écrits de Bernard et Françoise Hernandez

SAINT-PAUL-TROIS-CHÂTEAUX

L'après-midi de cette sortie fut consacré à la belle ville de Saint-Paul-Trois-Châteaux, dont le riche patrimoine a bénéficié d'actions importantes de mise en valeur, parmi lesquelles la restauration des peintures de la cathédrale et l'installation d'un musée archéologique.

La cathédrale

Cathédrale jusqu'à la Révolution, l'église de Saint-Paul-Trois-Châteaux a été construite avec les pierres de la carrière de Sainte-Juste, alors propriété de l'évêque. C'est la pierre de Saint-Restitut, appelée également pierre du Midi, qui est une molasse Miocène. Commencée au milieu du ^{xii}^e siècle, elle fut achevée vers 1220. Elle présente une forme en croix latine et s'inspire d'un style roman dit provençal, très épuré, et surtout marqué par de multiples références à l'architecture antique. Elle présente un plan basilical à trois nefs, terminé par une abside en cul-de-four. Au ^{xv}^e siècle se rajoute la construction d'un porche et d'une chapelle gothique au sud.

Classé Monument Historique par Prosper Mérimée en 1841, l'édifice a connu d'importantes restaurations au ^{xix}^e siècle. Après le premier concordat, le titre d'évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux, comme celui de Die, est transféré au siège épiscopal de Valence.

La façade occidentale



Saint-Paul Trois-Châteaux :
le portail occidental de la cathédrale.

La référence à l'Antiquité est très marquée au niveau de la façade occidentale de la cathédrale : le portail est encadré de colonnes engagées et de pilastres cannelés, et décoré de frises de feuilles d'acanthes ; il est surmonté d'un fronton triangulaire orné de frises à la grecque. Le portail en bois date du ^{xvii}^e siècle. On retrouve la même référence à l'Antiquité au niveau de la façade méridionale et du portail sud (abrité sous le porche ajouté au ^{xv}^e siècle).

La nef

Voûtée en berceau sur arcs doubleaux, la nef est d'une magnifique élévation de vingt-quatre mètres. Elle présente, elle aussi, une abondante décoration à l'antique : colonnes engagées, chapiteaux et frises à feuilles d'acanthe, frise d'oves, entablement à l'antique. Aux angles de la nef les symboles des évangélistes : le taureau (saint Luc), le lion (saint Marc), l'aigle (saint Jean) et le personnage ailé (saint Matthieu). La nef présente de nombreuses peintures murales.

La travée précédant le transept présente, à l'étage, un faux triforium d'inspiration antique. La galerie en trompe-l'œil possède des niches encadrées de pilastres et de colonnettes soutenues par un décor de draperies tirées par de petits personnages de part et d'autre.



Saint-Paul Trois-Châteaux :
pilastre et colonnette du faux triforium.

Enfin, la cathédrale possède un orgue, commandé par l'évêque Louis d'Aube de Roquemartine en 1704 à Charles Boisselin d'Avignon. Il a été restauré en 2014 par Claude Berger de Clermont-l'Hérault. Le buffet et la partie instrumentale sont tous deux classés aux Monuments Historiques. L'abside principale, voûtée en cul-de-four, qui abritait la cathèdre, présente un décor fait de cinq arcades aveugles avec colonnettes cannelées ou torsadées surmontées de chapiteaux à feuilles d'acanthe. Au sol se trouvent des mosaïques du ^{xiii}^e siècle (période des croisades) qui représentent « la ville de Jérusalem » : mosquée d'Omar, le Saint-Sépulcre, avec un joueur de shophar et dans les macarons les évangélistes dont un est manquant. Sous le chœur, des cryptes accueillent les sépultures des évêques et des moines.

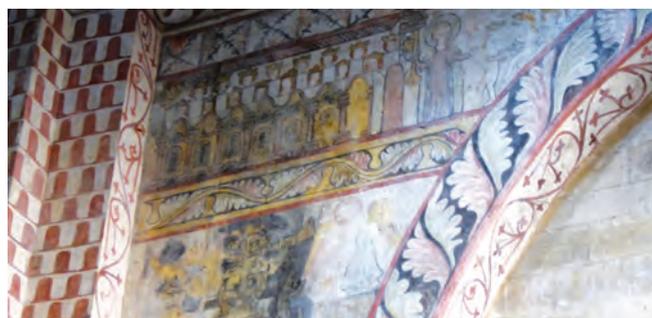
Les peintures

La majorité des peintures conservées dans la cathédrale ne sont pas des fresques : il s'agit de peintures réalisées directement sur un badigeon à la chaux posé sur la pierre du Midi. Un dessin préparatoire réalisé à l'ocre rouge est présent sous de nombreuses scènes. Au vu de leur état, conséquences de précédentes restaurations, il fut décidé d'une étude préalable préconisant une opération en deux tranches : la première, réalisée en 2019, a nécessité la mise en place d'un échafaudage devant le mur du nord et l'ensemble des frises. Furent ainsi restaurées les représentations de l'empereur et de saint Christophe sur les piliers attenants. La deuxième tranche

réalisée en 2020 concerne les autres fragments des frises : sainte Catherine, la vie de la Vierge, le baptême du Christ, le Christ en majesté de l'intrados de la voûte et les piliers, les fragments des peintures plus récemment découvertes.

Le protocole de restauration inclut en premier lieu une dérestauration : il s'agit d'éliminer, en utilisant des produits naturels, les fausses informations et fausses couleurs précédemment utilisées. Ensuite des retouches picturales sont effectuées à l'aquarelle. Les stucages de lacunes sont constitués de poudre de marbre mélangée à de la chaux.

En haut à gauche, le jugement dernier montre les fidèles nus se présentant devant Saint Pierre ; le registre de l'enfer au-dessous est représenté très sombre ; au-dessous encore un chaudron contenant vingt-quatre âmes de damnés et, de part et d'autre, des monstres maintenant les mains et les têtes avec des pinces ; plus bas des diabolotins attisent le feu. Sur les piliers proches du jugement dernier des frises présentent des formes géométriques : des rectangles, des losanges, chevrons, dents de scies, triangles, fleurs de lis et autres motifs floraux, rinceaux ; l'ensemble est daté du XIII^e siècle.



Saint-Paul-Trois-Châteaux :
frise géométrique et jugement dernier.



Saint-Paul-Trois-Châteaux :
sainte Catherine avec une couronne, une cape et une épée.

Sur le troisième pilier de gauche, du bas-côté nord, figure sainte Catherine (160 cm de haut) ; en face saint Christophe portant l'enfant Jésus sur son épaule, ce dernier tenant dans sa main gauche un globe rouge et bénissant de la main droite.

Plus loin une Vierge allaitant, scène moins fréquemment représentée au Moyen Âge, est datée du premier quart du XIV^e siècle. Citons encore sur le pilier de droite le baptême du Christ par Jean-Baptiste et enfin, sur l'intrados d'un arceau dans le bas-côté sud, un Christ en majesté qui s'inscrit dans un losange avec les quatre évangélistes dans les quatre demi-cercles flanquant les côtés.

Parmi les découvertes nous avons pu admirer, à proximité du Christ en majesté, des fragments de peintures murales montrant un profil de cheval et des silhouettes d'hommes portant des capes : ici les peintures sont réalisées sur un enduit épais de chaux et de sable, datant probablement du XVII^e siècle.

Le musée et quelques-uns de ses trésors

L'Arche Sainte hébraïque de Saint-Paul-Trois-Châteaux de 1451 est actuellement présentée dans l'exposition ; elle constitue un vestige exceptionnel de la présence juive dans le sud du Dauphiné au XV^e siècle : c'est le seul élément médiéval de ce type connu en France et peut-être en Europe. Ce dispositif, réalisé en pierre du Midi dans le style gothique flamboyant, se compose d'une niche, close par des portes, destinée à abriter les rouleaux de la Torah. Il a été retrouvé démonté, dissimulé dans les murs d'une maison au milieu du XIX^e siècle.

Une mosaïque exceptionnelle par sa taille (108 m²) et son état de conservation a été découverte en 1992 dans une fouille archéologique en plein cœur de la ville. Elle a été datée du 1^{er} siècle après J.-C. Cet *opus tessellatum* à décor géométrique noir et blanc (13,8 m sur 7,8 m) se compose de décors géométriques mais aussi de décors figurés : cratères à volutes, oiseaux, grenades ou pommes et canthares sans anses. L'exposition actuelle présente des fragments de cette mosaïque et un film très pédagogique montrant les différentes étapes de sa restauration : découpe, préparation au transport, puis remontage et restauration.



Musée de Saint-Paul :
élément de la mosaïque de 108 m² (1^{er} siècle).

Actuellement et jusqu'en février 2023, le musée présente une exposition : *Vivre et mourir en Tricastin* de la Préhistoire au Moyen Âge. Elle évoque les pratiques quotidiennes funéraires de cette longue période, valorisant le travail des chercheurs et leurs découvertes lors des interventions archéologiques en Tricastin. De nombreux objets, souvent exceptionnels, garnissent les vitrines.

Le musée propose un programme d'activités riches et variées : conférences, visites guidées, ateliers pour les enfants et balades guidées historiques.

(Consultable sur le site www.musat.fr)

Nos deux excellents guides, Stéphanie Falcon pour la cathédrale et Valentin Drapt pour le musée, ont animé des visites passionnantes.

Maryse AYMES

BIBLIOGRAPHIE

Les peintures murales médiévales de la cathédrale de Saint-Paul-Trois-Châteaux, Musée d'archéologie tricastine, 2020.

Bonnes nouvelles de la Société de Sauvegarde des Monuments anciens de la Drôme

Notre association sœur de la Drôme a tenu son assemblée générale annuelle à Montélimar le 20 septembre 2021. Les quelque soixante-dix personnes rassemblées à cette occasion représentaient les associations locales qui constituent le maillage de cette association départementale, dont nous sommes heureux de saluer la vitalité.

Dans le prolongement de cette assemblée générale, un conseil d'administration, réuni le 5 octobre, a élu une nouvelle équipe dirigeante présidée par Viviane de Romefort. Roseline de Bretteville assure le secrétariat et Myriam Amourette est la trésorière, tandis que Pascal Guitton et Henriette Lidin complètent le tour de table.

Dominique de Brion continuera à représenter la Sauvegarde des Monuments anciens de l'Ardèche auprès de cette équipe.

Information

Le *Bulletin de la Société de Sauvegarde des Monuments Anciens de l'Ardèche* est, depuis son numéro 57 (avril 2021), passé à la quadrichromie : les photographies illustrant les articles sont en couleurs, ce qui lui donne une facture agréable et, incontestablement, plus moderne. Le Comité de rédaction a décidé que sa mise en page sera désormais assurée par les Impressions Modernes, situées à Guilhaud-Granges.

En effet, Paul Bousquet, qui depuis des années a réalisé et composé le *Bulletin*, ne désire plus s'en occuper, mais souhaite se consacrer entièrement au site :

www.patrimoine-ardeche.com.

Nous ne saurions trop le remercier d'avoir donné son temps et ses compétences à ces « 12 pages » qui ont informé depuis 2007 les adhérents de notre association en attirant leur attention sur les monuments et objets d'art du département avec la volonté de les sauvegarder. Nul mieux que lui n'a contribué à la défense et à la valorisation du patrimoine ardéchois.

Un ami de la « Sauvegarde » vient de nous quitter

Jacques Dugrenot, fidèle membre de notre association, vient de nous quitter le 23 novembre 2021 à Villeneuve-de-Lauragais, non loin de Toulouse où résident ses deux filles. Ardéchois par sa famille maternelle depuis des générations, il avait acheté une maison à Meyras qu'il habitait depuis sa retraite.

Né le 15 août 1932 à Lyon, Jacques avait intégré en 1952 l'École Navale à Brest. Après avoir boulingué dans le monde entier et subi le traumatisme des combats menés pendant la guerre d'Algérie, il avait quitté la Marine pour travailler comme ingénieur technico-commercial dans une entreprise spécialisée dans l'armement et les antennes radars.

Depuis 1988, il avait rejoint la « Sauvegarde des Monuments Anciens de l'Ardèche » où il était très actif, en particulier au Cocom, notre groupe de travail qui organise la vie de l'association. Curieux et amateur d'histoire, d'astronomie, de botanique et très attaché au patrimoine, c'est un ami qui est parti et que nous regrettons.

Patrimoine d'Ardèche

Société de Sauvegarde des Monuments anciens de l'Ardèche

SIÈGE SOCIAL :

Archives départementales de l'Ardèche
Place André Malraux – 07000 PRIVAS

ADRESSE POSTALE :

Les Prés – 280 chemin de Roche – 07370 Éclissan

DIRECTRICE DE LA PUBLICATION :

Dominique de Brion

COMITÉ DE RÉDACTION :

E. Avon – M. Aymes – P. Bousquet – B. de Brion – D. de Brion –
P. Court – J.-F. Cuttier – G. Delubac – R. Fabre – C. Hotoléan –
I. de La Roque – Y. Leclere – B. Salques – N. Viet-Depaule.

CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES :

Maryse Aymes : p. 3, 5, 10, 11.
Christian Caillet : p. 7.
Bernard Salques : p. 1, 9.

IMPRESSION :

Impressions Modernes
22 rue Marc Seguin – 07500 Guilhaud-Granges

ISSN :

2101-6771
Dépôt légal à parution.

Adhésion à la Sauvegarde : 25 € individuel | 30 € couple.

À faire parvenir à Isabelle de La Roque, Les Prés – 280 chemin de la Roche – 07370 Éclissan

La Sauvegarde laisse aux auteurs la responsabilité de leurs propos.